

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 643 approuvant et rendant exécutoire le rôle des Contributions directes dans le cercle d'Ali-Sabieh.

n° 643

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 juin 1961

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1961

Date du numéro
30 juin 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est approuvé et rendu exécutoire le rôle des butions directes désigné ci-après: Cerele d'Ali-Sahieh — Exercice 1961 – Rôle primitif de la contribution des patentes comprenant quarante-six articles arrêté à la somme de cent vingt et un mille francs (121.000 fr).

Art. 2

—Il est enjoint aux contribuables dénommés dans le dit rôle, leurs représentants ou ayant-cause d'acquitter les sommes y contenues à peine d'y être contraints par les voies de droit.